
Connaissez-vous une personne ou un groupe qui mérite un Prix des droits de la personne?

Considérez présenter sa candidature!

Lisez nos critères de sélection ci-dessous. Pouvez-vous présenter une candidature qui attirera notre attention sur le travail du candidat?

Le cas échéant, remplissez le formulaire de mise en candidature à la page suivante et faites-le parvenir à notre bureau par la poste, par courriel ou par télécopieur.

Qui est admissible à un prix?

Critères de sélection

La personne ou le groupe doit vivre ou travailler en Nouvelle-Écosse. Par exemple, un organisme national ayant une succursale locale est admissible.

Le travail de la personne ou du groupe doit correspondre au thème de l'événement de l'année pour laquelle la candidature est présentée. Consultez notre site Web pour connaître le thème actuel.

Votre mise en candidature doit démontrer :

- que le travail de la personne ou du groupe inclut une composante de chacun des éléments suivants :
 - éducation;
 - leadership;
 - impact;
- que le travail de la personne ou du groupe fait la promotion de pratiques non restrictives, c'est-à-dire des pratiques qui ne vont pas à l'encontre de la *Loi sur les droits de la personne*;
- la façon dont la personne ou le groupe a contribué de façon créative à l'avancement et à la protection des droits de la personne dans nos communautés.

Que se passe-t-il ensuite?

Processus de sélection

- Le sous-comité du Prix des droits de la personne évalue les mises en candidature.
- Les candidatures qui répondent aux critères de sélection sont envoyées au comité Partenaires pour les droits de la personne, qui recommande les lauréats au Conseil des commissaires.
- Le Conseil des commissaires choisit les lauréats.
- Les lauréats du Prix des droits de la personne sont annoncés par l'entremise d'un communiqué de presse et les prix sont présentés lors de l'événement de la Journée internationale des droits de la personne, le 10 décembre.

Pour obtenir plus d'information sur l'événement du 10 décembre, consultez notre site Web à l'adresse www.gov.ns.ca/humanrights (en anglais seulement).



Human Rights Commission
Commission des droits de la personne

1 Donnez des renseignements sur la personne ou le groupe mis en candidature.

Personne Groupe (programme, service ou organisme)

Nom de la personne ou du groupe : _____

Si vous présentez la candidature d'un groupe, de quel type de groupe s'agit-il? (organisme à but non lucratif, grande société, petite entreprise, établissement d'enseignement, etc.)

Des frais d'adhésion sont-ils exigés?

Oui Non

2 Parlez-nous de la situation qui a mené à cette mise en candidature.

Qu'a fait la personne ou le groupe?

Qui a reçu les services de la personne ou du groupe?

Des frais sont-ils exigés pour accéder aux services?

Oui Non

3 Expliquez comment la personne ou le groupe répond aux critères.

Donnez des renseignements détaillés.

4 Joignez des documents qui appuient votre mise en candidature.

Incluez des brochures, des affiches, des sites Web, un énoncé de mission, etc.

5 Donnez-nous vos coordonnées (facultatif). Nous communiquerons peut-être avec vous pour obtenir plus d'information.

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

6 Faites-nous parvenir le formulaire et les pièces jointes

Par la poste : CDPNE, Comité des prix, 10 décembre
6^e étage, édifice Joseph Howe
1690, rue Hollis, C.P. 2221
Halifax (N.-É.) B3J 3C4

Par télécopieur : 902-424-0596

Par courriel : adongol@gov.ns.ca

Questions? Composez le 902-424-4971